



Les Colonges 79 2906 Chevenez

032 476 60 20 lespitchounes@hauteajoie.ch

Chevenez, le 30 mars 2023

X:\Bureau\Crèche-garderie\Correspondance\2023\info courrier
commune et retour questionnaires 30.03.2023.docx

Chers parents,

Il y a bientôt une année déjà, nous vous avons fait parvenir un questionnaire de satisfaction. Je me joins à l'équipe éducative pour vous remercier de votre collaboration et votre franchise pour les réponses et suggestions partagées. Sur 52 questionnaires envoyés, nous en avons réceptionné 34 ! C'est une belle participation !

Les réponses au questionnaire ont été analysées l'année dernière en colloque, avant les vacances estivales.

De manière générale et sans trop entrer dans les détails, votre satisfaction à l'égard de l'institution est très satisfaisante. Evidemment, et c'était l'objectif, nous avons quelques points à améliorer, à discuter, comme rendre plus visible notre projet pédagogique, améliorer la communication si sorties extérieures, déplacements. D'autres points ont déjà été mis en place comme les recommandations d'éviction et les informations plus précises quant aux maladies, inscription aux vacances scolaires donnée plus vite,...et d'autres points ne sont malheureusement pas modifiables, car ils ne dépendent pas uniquement de l'institution, comme la facturation aux parents et le tarif par exemple.

Vos propositions d'amélioration sont prises en considération. Elles sont actuellement en cours d'analyse. Je remets l'ouvrage sur le métier : lentement mais sûrement !

De plus, vous recevez avec la facturation du mois de mars plusieurs documents :

- **Les directives institutionnelles :** elles contiennent effectivement plusieurs changements, notamment en ce qui concerne les absences et taxe de réservation, maladies et accidents (recommandations d'éviction), le délai de résiliation, prévention et signalement en cas de suspicion de maltraitance. Ce dernier est un nouveau point des directives réalisé dans le cadre de la mise en place du protocole maltraitance commun à toutes les institutions de l'enfance. Il souligne le rôle des professionnels/elles de l'enfance et de la direction dans les situations de suspicion de maltraitance.
- **La charte de collaboration :** elle développe des points essentiels à la collaboration entre l'équipe éducative et vous. Cette charte a également été mise en place dans le cadre du même protocole énoncé ci-dessus. Elle est à nous retourner signée soit dans la boîte à lettres soit à l'équipe éducative. Comme le formulaire d'autorisations, je vous demande d'en faire une par enfant. Elle sera jointe ensuite au dossier de votre enfant.
- **Un courrier de la commune de Haute-Ajoie**

Je vous laisse le soin de prendre connaissance des différents documents et je reste à votre disposition si vous avez besoin de compléments.

Bonne lecture !

Elise, Directrice